



ARCHINBOX

Conditions Générales de Vente (CGV) - Clients Particuliers (BtoC)

Préambule

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent aux relations contractuelles entre :

- La société Dimelle, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 942 415 936, dont le siège social est situé au 190, rue des Voies du Bois, 92700 Colombes, exploitant le service sous le nom commercial « **Archinbox** », dont le numéro de TVA est le suivant FR72942415936 et dont le contact est contact@archinbox.fr (ci-après la « **Société** » ou « **Dimelle** »).

Et

- Toute personne physique majeure agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, passant commande d'une prestation de service sur le site internet de la Société (ci-après le « **Client** »).

Le Client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées sans réserve avant de valider sa commande. La validation de la commande vaut donc acceptation des présentes CGV.

Article 1 : Définitions

Site : Désigne le site internet et la plateforme en ligne exploités par Dimelle, permettant au Client de suivre son projet.

Service : Désigne l'ensemble de la prestation de conception d'espaces en ligne fournie par la Société, incluant la conception de plans techniques, de visuels 3D et de recommandations matériaux et mobiliers.

Livrables : Désigne l'ensemble des documents produits par la Société dans le cadre du Service (plans techniques, vues 3D, PDF, référencement matériaux et mobiliers, etc.).

Box Architecture (la « **Box** ») : Désigne le coffret physique final expédié par courrier au Client, contenant les Livrables finaux du projet.

Article 2 : Objet et champ d'application

Les présentes CGV visent à définir les modalités selon lesquelles la Société fournit au Client un Service de conception et d'agencement d'espaces intérieurs en ligne.

Dimelle est une agence d'architecture d'intérieure digitale. Le Service ne constitue en aucun cas une mission de maîtrise d'œuvre, de suivi de chantier ou de validation de faisabilité technique structurelle.

La Société se réserve le droit de refuser une commande en cas de motif légitime, notamment si la demande du Client sort du champ de compétence technique de la Société, si elle présente une complexité anormale non compatible avec une offre en ligne, ou en cas d'indisponibilité avérée des équipes (surcharge temporaire).

Article 3 : Processus de commande et formation du contrat

Le parcours du Client pour la souscription au Service est le suivant :

1. Questionnaire : Le Client remplit un questionnaire interactif de style sur le Site pour définir ses goûts, ses objectifs, ses besoins, ses problématiques, son statut (propriétaire/locataire), le type de logement, les espaces à rénover et son budget travaux et global.
2. Devis : Sur la base des informations fournies, notamment la surface en mètres carrés (m²) annoncée par le Client, un devis personnalisé est généré et proposé au Client.
3. Validation et paiement : Le contrat est formé lorsque le Client valide le devis, accepte expressément les présentes CGV et procède au paiement intégral du montant indiqué.
4. Fourniture des éléments : Le Client s'engage à téléverser (uploader) sur son espace personnel sur le Site l'ensemble des documents requis pour le démarrage du projet (plans existants, photos, mesures, côtes, etc.).
5. Option Géomètre : Le Client peut souscrire à une option payante pour le passage d'un géomètre afin de garantir l'exactitude des mesures. Ce service est disponible uniquement en France métropolitaine.
6. Échange avec un architecte d'intérieur : un architecte d'intérieur prend contact avec le Client (par appel visio ou chat) pour approfondir la compréhension du projet.
7. Avant-Projet Sommaire (APS) : La Société livre un premier avant-projet (vues intérieures, PDF) sur la plateforme afin de définir les espaces et les volumes .
8. Retours Client : Le Client dispose d'un délai de 10 jours pour faire ses commentaires et demandes de modifications sur la plateforme. À défaut de retour dans ce délai, les concepts seront considérés comme ayant été tacitement validés par le Client.
9. Avant projet détaillé (APD) : Après validation des concepts, la Société procède à la conception de l'avant-projet détaillé et à la production des documents techniques (Dossier de Consultation des Entreprises - DCE).
10. Validation Finale : Le Client dispose d'un délai de 10 jours pour formuler, le cas échéant, ses commentaires et valider le projet définitif. Ces modifications et commentaires seront directement intégrés au DCE final, dont le Client prendra connaissance du dossier final sur son espace personnel ainsi que lors de la livraison de la Box.
11. Livraison de la Box : La Société expédie la Box Architecture finale par voie postale, comprenant les plans techniques (lot menuiserie, plomberie, électricité, etc.), les plans 3D, le référencement mobilier et matériaux, et les conseils de décoration.
12. Modifications post-livraison : La prestation est considérée comme achevée à la livraison. Toute demande de modification des plans après l'expédition de la Box fera l'objet d'une facturation complémentaire sur devis.

Article 4 : Prix et Modalités de Paiement

- 4.1. Prix : Les prix du Service sont indiqués sur le devis, en euros Toutes Taxes Comprises (TTC). Le prix est calculé en fonction de la nature du projet et des mètres carrés (m²) déclarés par le Client.

4.2. Ajustement du Prix : Le Client est informé que :

- Si l'option « passage d'un géomètre » est souscrite, celle-ci fait l'objet d'un supplément de prix ;
- Si, à la suite du passage du géomètre ou de la vérification des plans par la Société, il est constaté que la surface réelle de la zone de travail est supérieure à la surface mentionnée par le Client lors du questionnaire initial, une facture complémentaire sera émise par la Société ;
- Le Client s'engage à régler cette facture complémentaire pour permettre la poursuite et la finalisation du Service.

Le paiement est exigible à 100% à la commande (validation du devis) pour démarrer la prestation. Les paiements s'effectuent comptant, via carte bancaire (solution sécurisée Stripe) ou en plusieurs fois uniquement via la plateforme ALMA. En choisissant ce mode de paiement, le Client accepte les CGV d'Alma.

Article 5 : Obligations et responsabilité du Client

5.1. Le Client est seul responsable de l'exactitude, de la complétude et de la fiabilité des informations, plans, photos et mesures (côtes) qu'il fournit à la Société via la plateforme.

5.2. Sauf si le Client a souscrit à l'option « passage d'un géomètre », la Société ne pourra en aucun cas être tenue responsable des erreurs de conception, des incohérences dans les plans techniques (menuiserie, plomberie, etc.) ou des difficultés d'agencement résultant de mesures ou d'informations erronées fournies par le Client.

5.3. Le Client s'engage à collaborer activement avec la Société, notamment en étant réactif pour la fourniture des éléments (Art. 3.4) et des retours sur l'avant-projet (Art. 3.8).

Article 6 : Obligations et limites du service de la société

6.1. La Société s'engage à mettre en œuvre toutes ses compétences et son savoir-faire pour concevoir un projet d'aménagement répondant aux besoins exprimés par le Client. Il est expressément convenu qu'il s'agit d'une obligation de moyen, et non d'une obligation de résultat. La Société ne garantit pas que le design final satisfera subjectivement le Client si celui-ci diffère des attentes non-exprimées ou changeantes du Client.

6.2. Le Service de la Société est strictement limité à la conception et à la production des Livrables décrits à l'Article 3. La Société n'effectue Aucune des prestations suivantes :

- Pas de validation de faisabilité technique : La Société ne valide pas la faisabilité structurelle du projet (ex: ouverture de murs porteurs, modification de la structure du bâtiment) ni la conformité des installations aux normes en vigueur. Le Client doit faire appel à un architecte, un bureau d'études techniques (BET) ou un artisan qualifié pour ces validations.
- Pas de suivi de chantier : La Société n'assure ni la maîtrise d'œuvre d'exécution, ni le suivi, ni la coordination, ni la réception des travaux. La société n'est pas responsable du coût des travaux réels, des retards des artisans, de l'interprétation des plans par les entreprises, des dégâts causés pas une mauvaise réalisation des travaux.
- Pas de vente de mobilier : La Société fournit des recommandations et un référencement de mobilier, de matériaux ou d'objets de décoration (pouvant inclure des propositions de sites web), mais ne vend aucun de ces articles. La Société ne garantit en aucun cas la disponibilité, le prix final ou les délais de livraison des produits référencés auprès des fournisseurs tiers.

6.3. La société n'est pas responsable d'élément technique non visible qui n'aurait pas été indiqué par le client sur les plans fourni (ex: conduit ou tuyau de chauffage dans une cloison, gaine technique de l'immeuble non visible, etc.).

Article 7 : Droit de rétractation (Exception)

Conformément à l'article L. 221-18 du Code de la consommation, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Toutefois, en application de l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats de fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur. Le Service fourni par Dimelle, impliquant la création de plans et de conceptions uniques basés sur les mesures, les photos et le questionnaire de style propres au Client, constitue un service nettement personnalisé. En conséquence, le Client reconnaît et accepte que :

- La prestation de service débute immédiatement après la validation du paiement et la fourniture des éléments (Art. 3.3 et 3.4) ;
- En validant sa commande, le Client sollicite l'exécution immédiate de la prestation et renonce expressément à son droit de rétractation, afin que la Société puisse commencer le travail de conception avant l'expiration du délai de 14 jours.

Article 8 : Livraison

La livraison des Livrables s'effectue en deux temps :

- (i) Livraison numérique des phases intermédiaires (Avant-Projet) via la plateforme en ligne du Client ;
- (ii) Livraison physique de la Box Architecture finale par voie postale (transporteur) à l'adresse indiquée par le Client lors de sa commande.

Le délai de réalisation des livrables est indicatif : environ 6 semaines de conception et 2 fois 10 jours pour les retours du Client. Ce délai peut être prolongé en cas de modifications substantielles demandées par le Client, de surcharge temporaire d'activité, ou de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil (panne technique, maladie, grève, etc.).

La Société assure l'expédition de la Box, généralement en envoi suivi. La livraison est réputée effectuée dès l'expédition du colis, et la Société remettra au Client tout numéro de suivi ou preuve d'envoi disponible. Le Client est responsable de fournir une adresse exacte et complète et de suivre le colis. La Société ne pourra être tenue responsable des retards, pertes ou dommages survenus après l'expédition, y compris ceux imputables au transporteur. En cas de perte ou de retour du colis imputable au Client ou au transporteur, un nouvel envoi pourra être facturé au Client.

La Société peut proposer, à titre optionnel, un envoi avec accusé de réception ou tout autre service premium, dont le coût éventuel sera à la charge du Client.

Article 9 : Propriété intellectuelle

9.1. La Société Dimelle demeure propriétaire exclusif de tous les droits de propriété intellectuelle sur les Livrables (plans, croquis, visuels 3D, documents techniques, concepts) réalisés dans le cadre du Service.

9.2. Après paiement intégral du prix, le Client obtient une licence d'utilisation non-exclusive, personnelle et non-cessible sur les Livrables. Cette licence est strictement limitée à un usage personnel et privé pour la réalisation du projet d'aménagement de son propre intérieur, à l'exclusion de toute reproduction, commercialisation, ou usage public.

Le Client ou l'entreprise en charge des travaux est autorisé à diffuser les visuels et plans sur les réseaux sociaux ou supports de communication, sous réserve de mentionner explicitement la création par la Société Archinbox (avec lien ou tag vers le compte de la Société).

9.3. Le Client autorise la Société à utiliser, à des fins promotionnelles, de communication ou de portfolio (ex: site internet, réseaux sociaux), les Livrables du projet ainsi que les photographies « avant/après » que le Client pourrait fournir. La Société s'engage à garantir l'anonymat complet du Client (nom, adresse). Le Client peut s'opposer à cet usage par simple demande écrite adressée à contact@archinbox.fr.

Article 10 : Données personnelles

La Société s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 (RGPD). Les modalités de collecte et de traitement des données sont expliquées dans la Politique de Confidentialité du Site.

Article 11 : Service Client

Le Service Client est accessible uniquement par email à l'adresse : contact@archinbox.fr. La Société ne propose pas d'assistance téléphonique standard.

Article 12 : Droit applicable, litiges et médiation

12.1. Les présentes CGV sont soumises au droit français.

12.2. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à la Société pour tenter de trouver une solution amiable, par email à contact@archinbox.fr ou par courrier postal à l'adresse du siège.

12.3. Conformément aux articles L. 611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à la Société. La Société adhère au service de médiation de : CM2C (Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice), sis 14, rue Saint-Jean – 75017 Paris, <https://www.cm2c.net>.

Le Client est informé que la saisine du médiateur ne peut intervenir qu'après avoir tenté au préalable de résoudre le litige directement auprès de la Société par une réclamation écrite.

12.4. À défaut de résolution amiable, tout litige sera porté devant les juridictions françaises compétentes.